

## Charte pour les publications

Cette charte de publication doit être signée par l'investigateur principal responsable pour tout projet accepté par le Conseil Scientifique du registre MAJIK avant toute utilisation des données du registre. L'investigateur accepte les obligations suivantes :

- Au moins un membre du Comité Scientifique sera désigné **tuteur du projet**. Ce tuteur sera tenu informé de la conduite et de l'analyse du projet et participera à la relecture du manuscrit. De fait, il sera inclus dans la liste des co-auteurs : son rang dans la liste des co-auteurs sera décidé par l'investigateur principal.
- Pour toutes les publications jusqu'en 2024, les **investigateurs coordinateurs** du registre MAJIK (Pr M-E Truchetet, Pr J Avouac, Pr C. Prati) devront également être cités dans les auteurs, le porteur de projet décidera du rang à leur attribuer.
- S'il y a eu une participation d'associations de patients ou de membres de la société civile, l'investigateur sera libre de le préciser en fonction du projet.
- L'acronyme MAJIK et la mention **the MAJIK-SFR Registry (le registre MAJIK-SFR)** devront apparaître dans le titre ou le sous-titre de toute publication. Si la politique de publication de la revue ne le permet pas, l'acronyme MAJIK et la mention the MAJIK-SFR Registry (le registre MAJIK-SFR) devront être utilisés dans l'abstract.
- Le draft du manuscrit doit être soumis au président du conseil scientifique MAJIK **au moins 14 jours avant soumission** à la revue sélectionnée. Sans réponse sous 2 semaines après soumission au conseil scientifique, l'investigateur est autorisé à soumettre la publication à la revue sélectionnée.
- L'investigateur devra informer le président du Conseil Scientifique de MAJIK du statut du manuscrit tous les 6 mois (avant chaque réunion du Conseil Scientifique) jusqu'à la publication du manuscrit.
- L'investigateur devra fournir au Comité Scientifique de Majik une version électronique du manuscrit dès que la publication est effective.
- La section **Remerciements** devra inclure les centres investigateurs participants, le promoteur (Société Française de Rhumatologie) et les laboratoires partenaires selon l'exemple donné ci-dessous.

Acknowledgements: We would like to thank the French Society of Rheumatology the sponsor of this study. We would like to thank the MAJIK scientific committee and the group of MAJIK Registry investigators.

Funding of the MAJIK Registry is supported by the French Rheumatology Society. The French Rheumatology Society received grants for conducting the MAJIK Registry from Abbvie, Galapagos, Lilly and Pfizer. The pharmaceutical companies were not involved in the study design, data analysis or interpretation of results.



- La référence **ClinicalTrials.gov** devra être indiquée : ID NCT04602091
- Les informations réglementaires sont les suivantes : Déclarée à la CNIL (MR003), avis favorable du CPP Sud Méditerranée II, premier patient inclus en Octobre 2019
- Lors de présentations (posters, diapositives) lors de congrès ou réunions scientifiques l'acronyme MAJIK, le logo et les remerciements devront figurer sur tous les supports.

**DECLARATION SUR L'HONNEUR :**

Je, soussigné(e) ..... , m'engage à suivre la charte de publication du registre MAJIK.

**Nom du porteur du projet :**

**Signature :**

Date :